



## AVIS N° 44/17

SEANCE DU	09/10/2017
INTITULE	PORTANT MODULATION DES ECARTS MAXIMAUX DES TITRES
MARCHE	MARCHE PRINCIPAL

### Article I :

Les écarts autorisés pour la séance de négociation n°1 743 du 11 octobre 2017 seront comme suit :

Titre	ALL	AUR	SAI	ROUI	BIO
<b>Ecart maximal</b>	5%	5%	10 %	5%	5%